



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016 - 2020

13^{ème} séance

		RAPPORT
<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
1. INTRODUCTION	1	
2. NATURE DES TRAVAUX	1	
3. COMPTE-RENDU DES INVESTISSEMENTS EN 2018	2	
4. DÉTERMINATION DU CRÉDIT	2	
5. CONCLUSION	3	
6. PROJET D'ARRÊTÉ	4	
		CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 242'000.00 POUR PROCÉDER À L'EXTENSION ET AU RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DES SERVICES INDUSTRIELS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Les dépenses liées à une extension ou à un renforcement des réseaux des services industriels (électricité, eau de boisson) ainsi que du télé-réseau, sont considérées comme des investissements et, à ce titre, sont à amortir aux taux prévus par les dispositions légales. En conséquence, ces dépenses ne peuvent pas être inscrites au budget des comptes de fonctionnement. Elles font donc l'objet d'une demande de crédit d'engagement soumis à l'approbation de votre Autorité.

Pour cette raison, et comme chaque année depuis 1996, nous avons l'avantage de vous présenter, en parallèle au budget, une demande de crédit d'engagement pour le financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux des services industriels, ce qui inclut le réseau électrique, celui de la distribution d'eau potable, ainsi que le télé-réseau.

2. NATURE DES TRAVAUX

Les crédits faisant l'objet de la présente demande doivent permettre de répondre rapidement à des **demandes ponctuelles d'extension ou de renforcement des réseaux** suite à de nouvelles constructions, à des transformations ou des demandes d'énergie auxquelles le réseau n'est pas en mesure de faire face.

Ces différentes dépenses sont difficilement prévisibles. En effet, elles dépendent des sollicitations de nos clients et de circonstances exceptionnelles pouvant survenir (pannes, dérangements, fuites, etc.).

3. COMPTE-RENDU DES INVESTISSEMENTS EN 2018

A la date du présent rapport, les investissements suivants ont été chargés sur le crédit d'engagement 2018, dont le montant était de CHF 214'000.00 :

Pour le réseau électrique :

Renforcement du réseau électrique pour diverses introductions	CHF 2'500.00
---	--------------

Pour le réseau d'eau potable :

Renforcement du réseau d'eau pour diverses introductions et fuites d'eau	CHF 10'226.00
--	---------------

Pour le télé-réseau :

Renforcement du réseau télévision pour diverses introductions	CHF 4'771.15
---	--------------

Soit un total de CHF 17'497.15

A noter qu'en correspondance directe avec les investissements de cette liste, le montant de **CHF 146'803.04** a été perçu à ce jour par la commune au titre de **taxes d'équipement** en 2018.

4. DÉTERMINATION DU CRÉDIT

Une demande de crédit de **CHF 242'000.00** est ici effectuée pour l'exercice comptable 2019, articulé selon la répartition de principe suivante :

Pour le réseau électrique :

Pour rappel, le Conseil général, dans sa séance du 27 octobre 2016, a accepté de transférer l'entretien et le développement du réseau électrique à la société Eli10 SA.

Dans le cadre de la convention GRD, signée avec la société précitée, il est prévu à l'article 10.2 *"qu'Eli10 se voit octroyer, en parallèle du budget des investissements, un crédit annuel de CHF 200'000.00 à titre de dépenses non planifiables pour divers travaux d'améliorations, d'assainissements et d'extensions."*

"Toute amélioration, assainissement, extension ne pourra intervenir que si son coût est inférieur à CHF 35'000.00 et que l'ensemble des projets d'investissements inférieurs à CHF 35'000.- ne dépasse pas l'enveloppe de CHF 200'000.00 sur l'année."

Les éventuels travaux liés à ces dépenses non planifiables seront naturellement présentés par Eli10 SA au Conseil communal (signature du président et du secrétaire) pour approbation, sur la base d'un projet et d'un devis.

- **CHF 200'000.00** pour le réseau électrique (selon convention art. 10.2).

